

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 €.
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco.
R.C.S. : Monaco 56 S 523 - Siren : 775 751 878.

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 septembre 2023

Monaco, le 27 septembre 2023.

Les Actionnaires de la Société des Bains de Mer se sont réunis ce mercredi 27 septembre au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort en Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes de l'exercice 2022/2023 et fixation du dividende

La Société des Bains de Mer et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 667 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2022/2023 contre 530,5 millions d'euros en 2021/2022, soit une amélioration de + 26 % sur l'ensemble de l'exercice.

La progression de 136,5 millions d'euros du chiffre d'affaires est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Il est rappelé que le premier trimestre de l'exercice précédent (période d'avril à juin) avait été marqué par des restrictions de déplacement et des règles sanitaires en vigueur pénalisant la tenue de certains événements (Monte-Carlo Rolex Masters à huis clos, Grand Prix de Formule 1 avec jauge), ainsi que la limitation de l'accès aux établissements sur une partie du 1er trimestre de l'exercice 2021/2022 (couvre-feu jusqu'au 25 juin 2021). La saison estivale 2021 (période de juillet à septembre) avait ensuite enregistré une reprise de l'activité.

Les premiers signes d'une amélioration de l'activité constatés l'exercice précédent se sont pleinement confirmés sur l'exercice 2022/2023 avec la levée totale des restrictions sanitaires et l'exploitation dans des conditions normales de l'ensemble des établissements du Groupe S.B.M.

Dès le début de l'exercice 2022/2023, le contexte sanitaire favorable a ainsi permis le déroulement dans des conditions normales des manifestations habituelles, telles que le Monte-Carlo Rolex Masters de tennis et le Grand Prix de Formule 1.

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. s'établit ainsi en bénéfice de 72,2 millions d'euros contre un profit opérationnel de 35,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 36,8 millions d'euros.

L'évolution favorable de la performance opérationnelle concerne l'ensemble des secteurs d'activité.

Le résultat financier s'élève à - 5,1 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023, en amélioration de 0,1 million d'euros par rapport à celui de l'exercice précédent.

Enfin, il est rappelé que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betclïc Everest Group (BEG), groupe de jeux en ligne.

Le Groupe S.B.M. au travers de sa filiale, Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société BEG à la société FL Entertainment.

L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de cette société. FL Entertainment est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1er juillet 2022.

Cette opération se traduit par la constatation d'un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023. Le Groupe S.B.M. a par ailleurs enregistré au cours de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport / cession, soit la période du 1er avril au 30 juin 2022.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022/2023 et la résolution d'affectation des résultats. Compte tenu des résultats, un dividende de 1,20 € (un euro et vingt centimes) par action sera mis en paiement. Le dernier jour de négociation droit attaché est fixé au 9 octobre 2023.

Ratification d'un Administrateur

L'Assemblée Générale des Actionnaires a ratifié le mandat d'Administrateur de M. Fabrice Larue, qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 17 août 2025.

Autorisation de rachat des actions de la Société

L'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de rachat des actions de la Société, dans la limite de 5 % du montant du capital social, avec un prix maximum d'achat n'excédant pas 130 euros par action et pour un montant maximum total de 40 millions d'euros. Cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 27 septembre 2023.

PERSPECTIVES

Il est rappelé que le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de l'exercice en cours (période du 1^{er} avril au 30 juin 2023) s'est établi à 203,3 millions d'euros contre 207,8 millions d'euros précédemment. Tous les secteurs d'activité ont présenté sur cette période un chiffre d'affaires en augmentation, à l'exception du secteur jeux qui a connu un aléa particulièrement défavorable sur les mois d'avril et mai.

La saison estivale 2023 (mois de juillet et août) présente un chiffre d'affaires en hausse de 5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. La progression du chiffre d'affaires concerne tous les secteurs d'activité. Dans le secteur jeux, la légère baisse de l'activité constatée pour les jeux de table a été plus que compensée par une augmentation du chiffre d'affaires des appareils automatiques. Pour le secteur hôtelier, l'activité estivale a été soutenue, portée par un taux d'occupation en légère hausse (+ 110 bps) et une augmentation des prix moyens.

Le Groupe S.B.M. a par ailleurs annoncé le 13 juillet 2023, dans le cadre de la stratégie de développement international engagée depuis la prise de fonction du Président-Délégué Stéphane Valeri, la signature par sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., d'un accord au terme duquel la société est engagée dans l'acquisition d'un établissement hôtelier dans les Alpes du Nord.

C'est à Courchevel 1850, au cœur du quartier dit du Jardin Alpin, parmi les principaux acteurs de l'hôtellerie de luxe, que cette stratégie trouve son premier accomplissement avec cet engagement dans l'acquisition du « Palace des Neiges », en vue d'une importante rénovation, pour y faire vivre prochainement tout le savoir-faire et toute l'expertise du Groupe S.B.M. en la matière.

Pour identifier le bien et accompagner de manière optimale cette démarche d'acquisition spécifique en montagne, le Groupe S.B.M. s'est rapproché du groupe Vallat, avec une volonté partagée de porter un projet hôtelier d'excellence. Ce partenaire réputé bénéficie en effet d'une connaissance très avancée du marché de l'immobilier, dans les Alpes du Nord, et notamment dans la vallée de Courchevel, où la famille de Monsieur Joffray Vallat, président du groupe éponyme, est installée depuis des décennies.

Ce projet d'acquisition, soumis aux conditions généralement applicables, devrait être finalisé dans les prochains jours. Les détails financiers ne sont pas divulgués.

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187